

UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE

EXONÉRATIONS

des droits D'INSCRIPTION



Besoin d'un coup de pouce pour
démarrer sereinement l'année ?

Vous n'avez pas droit
aux bourses ?



Vous avez peut-être droit à
l'exonération de vos droits d'inscription.

Demande à constituer en ligne :

<https://exoweb.univ-rouen.fr>

**DU 6 AU 20 JUILLET (16H)
ET DU 21 AOÛT AU 24 NOVEMBRE 2017**

Des exonérations **peuvent** être accordées aux étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle.

Dans cet esprit, l'Université de Rouen Normandie a mis en œuvre **une procédure d'exonération pour les étudiants en difficulté**. Des critères d'exonération sont définis par le Conseil d'Administration sur proposition de la Commission Formation et de la Vie Universitaire.



Vous souhaitez en bénéficier ? Voilà ce que vous devez faire :

- Effectuer votre demande d'exonération en ligne du **6 juillet au 20 juillet (16h)** et du **21 août au 24 novembre 2017**, à l'adresse : <http://exoweb.univ-rouen.fr>

⚠ Aucune demande ne sera acceptée au-delà de cette date.

- À l'issue de la saisie du dossier, **déposer les documents justificatifs demandés sur la plateforme.**

⚠ Il est impératif de déposer ces documents, dans un délai de 15 jours maximum (à compter de la date à laquelle a été effectuée la demande en ligne), passé ce délai votre demande ne sera plus recevable.

- **Consulter régulièrement votre messagerie**, pour avoir connaissance de l'avis de la Commission ou de ses demandes de compléments d'information.

⚠ Les dossiers de demande d'exonération, ne correspondant pas aux critères d'exonération immédiate, sont examinés par une Commission qui se réunit environ tous les quinze jours à compter du mois de Septembre.

- **En cas de réponse favorable de la part de la Commission**, imprimer votre coupon d'exonération et le transmettre à votre service de scolarité, accompagné d'un RIB.

⚠ La cotisation à la sécurité sociale reste due (215€ en 2015/2016 et 2016/2017), seuls les droits de scolarités sont exonérés (variables selon le niveau de diplôme préparé).

